

## CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

### 2019.002 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE CHARTE AGRICOLE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Nombre de bureau en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :  
16 présents dont 4  
suppléants  
Absents : 10  
Procurations : 2  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Convocation du  
01.03.2019

#### Etaient présents :

**ACCM :** Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFĀĪ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

**TPA :** Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

#### Etaient excusés :

**ACCM :** Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER

**CCVBA :** Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

**TPA :** Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

#### Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

**Vu** la délibération n° 2012.035 du Comité syndical du 10 juillet 2012 portant engagement du territoire dans l'élaboration d'une Charte agricole ;

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 portant avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 1 ;

**Vu** la délibération n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

**Vu** la délibération n° 2017.22 du Comité syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles

#### Contexte

Le lancement de la concertation autour du Projet alimentaire territorial a été réalisé le 25 janvier 2019 par les Présidents de la Métropole Aix Marseille Provence et du PETR du Pays d'Arles. Une année de travaux s'amorce, au cours de laquelle la contribution des acteurs publics et privés de la chaîne agricole et alimentaire est attendue.

6 ateliers de concertation se sont déjà tenus réunissant plus de 200 personnes les 29, 30 et 31 janvier 2019. La dynamique sera poursuivie jusqu'à la fin 2019 pour aboutir à la formalisation de la stratégie

et du plan d'action du PAT, qui seront soumis au Ministère pour obtenir la labellisation PAT.

Un des objectifs prioritaires du PAT est de mettre en place des réponses et des actions en faveur des agriculteurs au plus proches de leurs préoccupations et de leurs besoins. L'enjeu réside donc dans notre capacité à les mobiliser autour du projet.

De ce fait, la mission de la stagiaire sera notamment d'évaluer les modalités d'une implication durable des agriculteurs dans les projets menés sur le territoire (principalement le PAT), par une animation de proximité :

- Identifier les besoins et les envies des agriculteurs du Pays d'Arles, dans leur diversité, vis-à-vis de leur implication et de leur participation dans la durée (notamment par des interventions sur le terrain) ;
- Définir une méthode d'implication des agriculteurs du Pays d'Arles dans la démarche et les actions du Projet Alimentaire Territorial ou autre initiative les concernant ;
- Participation à la mise en œuvre du processus de concertation du PAT ;
- Identification et cartographie d'acteurs et initiatives liées à l'agriculture et/ou l'alimentation de qualité/durable sur le territoire du Pays d'Arles ;
- Participation aux échanges avec la Métropole, les consultants, les partenaires techniques, le CDD...

Par ailleurs, le/la stagiaire pourra être amené(e) à participer à d'autres projets en fonction des besoins et actualités : Salon des Agricultures de Provence, collectif des producteurs sous signe de qualité « Entre Alpilles, Crau et Camargue »... (par exemple : appui ponctuel à l'organisation et à l'animation d'événements...).

**Considérant** l'exposé des besoins et des missions réalisées par le stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter du début du mois d'avril 2019 ;
- 2 – APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3 - ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4 – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention.

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 21/03/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

## DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

### 2019.002 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE CHARTE AGRICOLE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Nombre de bureau en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :

16 présents dont 4  
suppléants

Absents : 10

Procurations : 2

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

01.03.2019

Etaient présents :

**ACCM :** Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

**TPA :** Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

Etaient excusés :

**ACCM :** Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER

**CCVBA :** Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

**TPA :** Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Arles le 21 mars 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

